



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le 20 septembre à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2006, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, MM. DEMEULANDRE, MACCOU, Adjoint ; Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI, M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (départ après le vote du point IX), M. DURAND, Melle COMBE ; M. SULTER, Mme KERSTING ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG ; M. WALCH, Mme PINÇON.

Etaient excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Melle LIBERT), Melle MARTIN, (pouvoir à M. VINDÉOU), M. QUENTIN (pouvoir à M. ROTA) ; M. SULTER (pouvoir à M. MESLÉ), Mme PERROT (pouvoir à Mme KERSTING) ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.



Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING) ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG).



RÉPONSE À LA QUESTION ORALE

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie et de l'environnement, répond à une question de M. STEINBERG, Conseiller municipal, (groupe des Élus Verts) relative à la gestion de l'éclairage public à Vincennes.





Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil municipal du 20 septembre 2006 relatif au coût du système de l'éclairage public municipal, à la demande d'une étude-action sur les économies d'énergie possibles en la matière et à la mise en place d'un véritable plan d'aménagement lumière

Monsieur le maire,

Comme vous le savez toutes les municipalités européennes sont confrontées au coût élevé que représente l'éclairage public des zones urbaines. L'éclairage public est souvent pointé du doigt comme principal poste de consommation d'énergie des communes.

En effet un réseau d'éclairage public qui continue de se développer a pour corollaire une augmentation des dépenses énergétiques et des coûts d'entretien.

Des programmes européens tels que GreenLight permettent de développer des projets d'amélioration de l'éclairage public. Dans ce domaine, de nouvelles techniques, comme les ampoules au sodium à haute pression ou les systèmes de régulation des flux, permettent de réduire la consommation d'énergie en milieu urbain. Selon l'ADEME, des avancées récentes représentent un gisement prometteur de réduction de gaz à effet de serre avec la possibilité d'aboutir à court terme à des résultats concrets. En outre grâce aux produits disponibles il est possible d'éclairer mieux en consommant moins.

Pouvez-vous, monsieur le maire, nous dire aujourd'hui quel est l'exacte situation sur Vincennes, quel est le coût du système d'éclairage public municipal, quelles sont les ampoules et les systèmes de contrôle utilisés ?

Etes-vous prêt, afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie sur le territoire municipal, à diligenter une étude afin de déterminer le statut du système d'éclairage, d'identifier les consommations d'énergie et les procédures de maintenance, et définir un *véritable plan d'aménagement lumière* permettant des économies d'énergie et participant au développement durable et à la protection de l'environnement, dans le sens de la charte pour une administration eco-responsable récemment adoptée.

Réponse de Monsieur Guy VINDEOU Adjoint au Maire chargé de l'environnement à la question orale de Monsieur Frédéric STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Verts

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez raison de souligner que l'éclairage public est un point majeur du poste énergie des communes quelle que soit leur taille et les dernières enquêtes nationales confirment en effet que les consommations pour ce poste représentent une part importante des consommations totales d'électricité. En outre, ces équipements sont souvent anciens alors qu'ils doivent jouer un rôle prépondérant sur la sécurité des biens et des citoyens ainsi que sur l'environnement.

Consciente de ces enjeux, notre commune a mis en place depuis plus d'une décennie un plan lumière en trois axes :

- 1) substitution des lampes à vapeur de mercure par des ampoules au sodium à haute pression - c'est la couleur jaune que vous apercevez dans les rues -
- 2) maintenance préventive du matériel,
- 3) remplacement des câbles souterrains trop vétustes.

Un contrat d'entretien et de maintenance des équipements associé à un système de télésurveillance a également été passé avec une société spécialisée pour garantir la continuité et la performance des niveaux d'éclairage.

Parce que nous sommes attachés à l'évaluation des politiques publiques, la Municipalité de Vincennes a souhaité estimer quantitativement les améliorations déjà apportées afin de s'engager ensuite sur des opérations plus précises : pour ce faire, un diagnostic de l'ensemble des installations d'éclairage public a été commandé à la société CITÉOS en avril 2005.

Cette étude a fait apparaître que 90 % des sources étaient déjà équipées en lampes à sodium haute pression, 6 % en lampes à iodures métalliques (aussi efficaces que le sodium) et seulement 4 % en lampes à ballons fluorescents de rendement médiocre.

L'analyse du parc des luminaires a relevé que 69 % des supports étaient satisfaisants, 30 % devaient être remplacés dans les 2 à 5 ans et 1 % dans les 2 ans.

S'agissant des candélabres, ils ont été jugés satisfaisants à 85 %, ce qui est largement supérieur à la moyenne généralement constatée dans des villes de taille identique, 12 % doivent être remplacés dans un délai de 2 à 5 ans et 3 % ont été changés courant 2005 par prévention de sécurité.

Enfin, le coût de l'énergie est de l'ordre de 150 000 € par an, soit 80 € par foyer lumineux et 3,30 € par habitant.

Au total, la performance environnementale et économique de Vincennes doit être soulignée : en effet, selon l'Agence de maîtrise de l'énergie (ADEME), la part de l'éclairage public dans le budget énergie d'une commune est en moyenne de 23 % de la facture globale énergie et 38 % de la facture EDF ; pour notre commune cette part n'est respectivement que de 13 % pour l'énergie et de 15 % pour la facture EDF.

Nous ne nous contentons pas de ces bons résultats. Notre action se portera dans les prochaines années sur l'adaptation des niveaux nécessaires d'éclairage selon la catégorie des voies publiques, l'achèvement du remplacement du matériel par des équipements de dernière génération et l'amélioration du contrat de maintenance confié à une entreprise spécialisée.

Votre question Monsieur le Conseiller municipal me donne donc l'occasion de souligner que notre commune n'a pas attendu les recommandations européennes pour, en matière d'éclairage public, réaliser des économies d'énergie, et participer ainsi pleinement au développement durable et à la protection de l'environnement.

I - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz suite à la démission de Melle Christelle MELOT de son mandat de Conseillère municipale le 12 juin 2006 :

Sont candidates : Melle COMBE et M. MESLÉ

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

nombre de bulletins blancs et nuls : 05

nombre de suffrages exprimés : 38

majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Melle COMBE) 34 voix

M.MESLÉ) 04 voix

Est élue : Melle COMBE 34 voix

- ▷ PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Hector-Berlioz suite à la démission de Melle Christelle MELOT de son mandat de Conseillère municipale le 12 juin 2006 :

Sont candidates : Melle COMBE et Mme KERSTING

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

nombre de bulletins blancs et nuls : 03

nombre de suffrages exprimés : 40

majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Melle COMBE) 36 voix

Mme KERSTING) 04 voix

Est élue : Melle COMBE 36 voix

- ▷ PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Plate-forme d'initiative locale (PFIL) suite à la démission de Melle Christelle MELOT de son mandat de Conseillère municipale le 12 juin 2006 :

Est candidate : Melle COMBE
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43
nombre de bulletins blancs et nuls : 08
nombre de suffrages exprimés : 35
majorité absolue : 18
A obtenu : 35 voix
Est élue : Melle COMBE 35 voix

- ▷ PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection de deux représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Françoise-Giroud :

Sont candidates : Mmes SÉGURET, COMBE, NICOLAS, KERSTING
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43
nombre de bulletins blancs et nuls : 01
nombre de suffrages exprimés : 42
majorité absolue : 21
Ont obtenu :
Mmes SÉGURET et COMBE) 35 voix
Melle NICOLAS) 03 voix
Mme KERSTING) 04
Sont élues : Mmes SÉGURET et COMBE 35 voix

- ▷ PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission d'appel d'offres suite à la démission de Mme Mireille BAUDAIS-MÉRIEUX, Adjointe au Maire :

Sont candidats : Mme FÉLICIER et M. SERNE
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43
nombre de bulletins blancs et nuls : 01
nombre de suffrages exprimés : 42
majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Mme FÉLICIER)	35 voix
M. SERNE)	07 voix
Est élue : Mme FÉLICIER		35 voix

II - FINANCES, ACTION ÉCONOMIQUE, DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING) ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 43 400 €.

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING) ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2007, pour une entreprise de Vincennes.

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les montants des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications :
 - 30 € par an et par kilomètre linéaire d'artère constituée d'un câble ou d'un fourreau occupé,
 - 18 € par an et par kilomètre linéaire d'artère constituée d'un fourreau non occupé,
 - 40 € par an et par kilomètre linéaire d'artère constituée de câbles en aérien,
 - 20 € par an et par mètre carré au sol d'emprise constituée d'installations autres que les stations radioélectriques.

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (5 abstentions : M. NEZELOF, Mme GUILLAUMAT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG - 4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING)), de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de création d'un espace vert sur la parcelle cadastrée section S n° 111.

III - PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à la majorité (7 abstentions MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING); Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), les modifications du tableau des effectifs du personnel communal et la création d'un troisième poste d'apprenti au sein du secteur des espaces verts.

IV - JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à l'unanimité, le projet de convention avec les directions régionale et départementale de la jeunesse et des sports en vue de la labellisation en point d'appui local « Envie d'agir ! » de l'Espace citoyen de Vincennes et autorise le Maire à signer cette convention.

V - VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGES

LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Club Olympique Vincennois concernant la période de validité et les horaires de mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2006/2007.
- ▷ APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Rugby Club de Vincennes concernant la période de validité de la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2006/2007.
- ▷ APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Vincennes Volley Club concernant la période de validité et les horaires de mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2006/2007.

- ▷ APPROUVE l'attribution de subventions communales aux associations patriotiques suivantes (solde 2006) :

à la majorité (7 abstentions MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING); Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG),

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	50 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	70 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	50 €

- ▷ APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association Ensemble choral de Vincennes dans le cadre d'un échange avec Montigny-le-Tilleul, ville jumelle de Vincennes.

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 aux associations locales entre les associations sociales suivantes :

à l'unanimité,

Alcool Assistance - La Croix d'Or	400 €
Association d'Entraide de l'Eglise réformée de Vincennes	300 €
Association Maison Notre-Dame	500 €
Association oecuménique d'entraide	400 €
Association vincennoise des membres de la Protection civile	800 €
Clefrançais	400 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	293 €
Équipe Saint-Vincent - groupe Saint-Louis de Vincennes	350 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	150 €
Restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	1 500 €
Secours catholique	200 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	4 000 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (APAJH 94)	200 €

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 aux associations locales entre les associations culturelles suivantes :

à l'unanimité,

Amicale des artistes français	200 €
Association "Comme il vous plaira"	200 €
Chœur "Chanter"	500 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	1 000 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Groupe chansons tonalités	200 €
Harmonie municipale de Vincennes	400 €
La Guirlande	1 000 €
Les échecs de Vincennes	1 553 €
Société des amis de Vincennes	100 €
Union philatélique de l'est parisien	300 €

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 aux associations locales entre les associations sportives suivantes :

à l'unanimité,

1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	147 €
Arts martiaux Vincennes "AMV"	223 €
Association vincennoise d'escalade	299 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	441 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	484 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	353 €
Club Bayard Équitation	684 €
Club olympique vincennois	1 024 €
Gym "V" pour tous	730 €
Jeux de boules de Vincennes	92 €
Les Dauphins de Vincennes	486 €
Musculation Vincennes club	257 €
Rugby club de Vincennes	385 €
Rythmique sportive vincennoise	430 €
Section municipale de gymnastique volontaire de Vincennes	662 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo et de disciplines assimilées et de culture physique	732 €
Société vincennoise de savate et boxe française	279 €
Tennis de table vincennois	279 €

Union et Avenir de Vincennes	491 €
Vincennes Athlétic	320 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	221 €
Vincennes plongée passion	176 €
Vincennes Rock Club	171 €
Vincennes Volley club	390 €

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 aux associations locales entre les associations de jeunesse suivantes :
à l'unanimité,

Chœur "Chanter" (chœur des enfants)	100,00 €
GK JDR	575,80 €
Les échecs de Vincennes	150,00 €
Rêves Paris - Île-de-France	500,00 €
Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps	300 €

à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING)),

Scouts de France - Saint-Louis de Vincennes	200 €
---	-------

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 aux associations locales entre les associations patriotiques suivantes :

à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING) ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG),

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	88 €
Amicale des anciens de la 2 ^{ème} D.B - Section de Vincennes	80 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	80 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outremer	80 €
Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	80 €
Association Rhin et Danube - Anciens de la première armée française du département du Val-de-Marne section 1	80 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	85 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	80 €
Médaillés Militaires - 192 ^{ème} section	80 €
Souvenir français	80 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section	80 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands	80 €

- ▷ APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2006 spécifique aux associations sportives suivantes :
à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	24,00 €
Arts martiaux Vincennes "AMV"	280,00 €
Association vincennoise d'escalade	516,00 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	864,00 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	927,00 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	835,00 €
Club Bayard Équitation	1 984,00 €
Club olympique vincennois	2 529,00 €
Les Dauphins de Vincennes	879,00 €
Musculation Vincennes club	58,00 €
Rugby club de Vincennes	1 115,00 €
Rythmique sportive vincennoise	941,00 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo et de disciplines assimilées et de culture physique	1 574,00 €
Société vincennoise de savate et boxe française	323,00 €
Tennis de table vincennois	251,00 €
Union et Avenir de Vincennes	893,00 €
Vincennes Athlétic	608,00 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	63,25 €
Vincennes plongée passion	19,00 €
Vincennes Rock Club	39,00 €
Vincennes Volley club	536,00 €

- ▷ PREND ACTE, *à l'unanimité,* de la présentation du rapport sur le bilan d'activités 2005/2006 de l'Association pour la diffusion des arts à Vincennes (ADAV).

VI- MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution des marchés de travaux d'aménagement en espaces verts et aire de jeux du terrain situé 79 rue Defrance et de solliciter d'obtention de subventions auprès du Conseil général du Val-de-Marne et du SIPPAREC pour la réalisation de ces travaux dont le montant estimé est de 450 000 € TTC.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché de travaux de restructuration des locaux du centre technique municipal dont le montant estimé est de 550 000 € TTC.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché de fourniture à bons de commande pour l'achat de mobilier urbain (barrières, poteaux, bancs, corbeilles, protections d'arbres, etc.), pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse dont le montant annuel sera compris entre 50 000 et 150 000 € TTC.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché à bons de commande, par lots, pour la fourniture et la livraison de végétaux (plantes, bulbes, arbustes, sapins non racinés, arbres et conifères) pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché de travaux de réfection du parquet du gymnase du Centre culturel et sportif Georges-Pompidou dont le montant est estimé à 300 000 € TTC.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché d'entretien et de maintenance des équipements thermiques et aérauliques et des adoucisseurs d'eau installés dans les bâtiments communaux pour une durée d'une année renouvelable deux fois par reconduction expresse et dont le montant est estimé à 170 000 €.
- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la passation de marchés de prestations de service de nettoyage des bâtiments communaux pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse et comprenant trois lots :
 - lot 1 : établissements d'enseignement et de loisirs pour un montant annuel estimé à 550 000 € TTC,
 - lot 2 : équipements culturels pour un montant annuel estimé à 320 000 € TTC,
 - lot 3 : équipements sportifs, administratifs, sociaux, crèches et divers pour un montant annuel estimé à 190 000 € TTC.

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer, avec la Société SCHNEIDER, le marché de travaux de rénovation de la couverture de l'Hôtel-de-Ville pour un montant de 936 996,29 € TTC.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la passation de marchés de travaux à bons de commande, par lots, pour l'entretien, le gros entretien et l'aménagement des bâtiments communaux pour une durée d'un an renouvelables trois fois par reconduction expresse.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées aux caractéristiques du projet de réalisation d'un espace sportif couvert sur le plateau Georges-Serre : nouvel allotissement arrêté par le Cabinet d'architecte AXIS, montant des travaux estimé à 1,335 M€ (hors actualisation), délai de réalisation des travaux estimé à huit mois.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés suivants dans le cadre des travaux de création d'un espace sportif couvert sur le plateau Georges-Serre :
 - du lot 1A « démolition » avec l'entreprise GENETON pour un montant HT de 56 870,87 € (68 017,56 € TTC),
 - du lot 1B « gros œuvre » avec l'entreprise GENETON pour un montant HT de 271 892,77 € (325 183,75 € TTC),
 - du lot 2A « charpente bois » avec l'entreprise FCB pour un montant HT de 189 752,50 € (226 943,99 € TTC),
 - du lot 2B « vêtture » avec l'entreprise REGNIER-COVAREL pour un montant HT de 43 421 € (51 931,52 € TTC),
 - du lot 3 « couverture-zinguerie-étanchéité » avec l'entreprise SCHNEIDER pour un montant HT de 148 000 € (177 008 € TTC),
 - du lot 9 « chauffage-ventilation-plomberie » pour un montant HT de 190 000 € (227 240 € TTC).
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la dévolution d'un marché à bons de commande pour la location d'autocars avec chauffeurs pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse et dont le montant annuel sera compris entre 80 000 et 240 000 € TTC.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement de la place de la Prévoyance passé avec le groupement d'entreprises Jean LEFEBVRE, AMICA et CHADEL afin de prendre en compte des prestations modificatives pour un montant de 30 191,44 € TTC.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du lot n° 1 « gros œuvre » passé avec la Société BRIAND pour l'installation d'une unité de réchauffage à la cuisine de la Résidence pour personnes âgées afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 8 569,01 € TTC.

- ▷ *AUTORISE, à l'unanimité,* le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du lot n° 2 « équipements de cuisine » passé avec la Société MRG pour l'installation d'une unité de réchauffage à la cuisine de la Résidence pour personnes âgées afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 6 138,23 € TTC.
- ▷ *AUTORISE, à l'unanimité,* le Maire à signer avec la Société GENETON, l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation du groupe scolaire Roland-Vernaudon pour le lot n° 7 « menuiseries intérieures » afin de prendre en compte la mise en place d'oculus sur les portes asservies au système de sécurité incendie et de portes CF supplémentaires pour un montant de 20 078,06 € TTC.
- ▷ *AUTORISE, à l'unanimité,* le Maire à signer avec la Société PLASTALU, l'avenant n° 2 au marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud pour le lot n° 9 « menuiseries extérieures et intérieures métalliques », afin de prendre en compte le remplacement de châssis vitrés des salles du centre de loisirs par des châssis avec vitrages de sécurité pour un montant de 68 426,75 € TTC.
- ▷ *AUTORISE, à l'unanimité,* le Maire à signer avec la Société DE SOUSA, l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud pour le lot n° 1 « maçonnerie - menuiseries bois - carrelage », afin de prendre en compte la mise en place d'oculus sur les portes asservies au système de sécurité incendie pour un montant de 12 558 € TTC.
- ▷ *FIXE, à l'unanimité,* l'autorisation de programme de l'opération de rénovation de l'école élémentaire du Sud à 2,01 M€ valeur septembre 2006 et réparti les crédits de paiement ainsi : 0,5 M€ en 2003, 0,4 M€ en 2004, 0,6 M€ en 2005, 0,45 M€ en 2006 et 0,06 M€ en 2007.

VII - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL

- ▷ *PROCÈDE* à la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation de service public pour la construction et la gestion de l'équipement sportif du Domaine du Bois :

(5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste)

Votants : 43

Blancs et nuls : 04

Suffrages exprimés : 39

2 listes sont présentées et ont obtenu

Liste 1 "Avec vous pour Vincennes"

Titulaires :	Suppléants :		
Melle LIBERT	M. VINDÉOU)	36 voix
M. SEUX	Mme VOISIN)	
M. TROQUET	M. DURAND)	
M. ROTA	Melle COMBE)	

Liste 2 "Le vert, c'est la vie"

Titulaire :	Suppléant :		
M. STEINBERG	Melle NICOLAS)	3 voix

Sont élus membres de la commission :

Titulaires :	Suppléants :
Melle LIBERT	M. VINDÉOU
M. SEUX	Mme VOISIN
M. TROQUET	M. DURAND
M. ROTA	Melle COMBE
M. STEINBERG	Melle NICOLAS

VIII- CONVENTIONS TECHNIQUES

LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à M. MESLÉ), Mmes KERSTING, PERROT (par pouvoir à Mme KERSTING) ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), le projet de convention d'occupation du réseau départemental d'assainissement proposé par le Conseil générale du Val-de-Marne afin d'autoriser la Ville à y implanter des installations techniques (fourreaux, câbles, fibres optiques...) et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- ▷ APPROUVE, à l'unanimité, le projet de convention de financement et d'autorisation d'intervention sur le domaine public routier départemental (RD 20 et RD 39) proposé par le Conseil général du Val-de-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

IX - VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ DÉCIDE, à l'unanimité, le classement dans le domaine public communal des voies suivantes :
 - rue de Montreuil (RE 20) : tronçon entre l'avenue de Paris et la rue de l'Union,
 - avenue de la République (RD 20 E) : tronçon entre la place Bérault et la rue de Fontenay,
 - rue Victor-Basch et la place Bérault (RD 39) : tronçon entre l'avenue de Paris et la rue des Laitières,
 - boulevard de la Libération (RD 40 bis) : tronçon entre la rue des Trois-Territoires et les rues de Fontenay et DeFrance.

X - STATIONNEMENT PAYANT

LE CONSEIL

- ▷ APPROUVE, à l'unanimité, de compléter le plan des zones de stationnement payant mixte en y ajoutant les voies suivantes : avenue Fayolle, rue de l'Égalité, rue Anatole-France, rue Louis-Besquel, rue du Donjon, rue de la Liberté, rue Joseph-Gaillard (section Fontenay/Diderot), rue Charles-Silvestri (section Fontenay/Diderot), rue de la Marseillaise, boulevard de la Libération (section DeFrance/Péri), rues Leroyer et Crébillon (après les travaux d'aménagement de ces dernières).

XI - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement présenté par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), au titre de l'année 2005.
- ▷ PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2005 présenté par le SYCTOM de l'agglomération parisienne.

XII - RAPPORT DU MÉDIATEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2005/2006 du médiateur municipal.



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 13 décembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Président,
Laurent LAFON

La Secrétaire,
Louise FÉLICIER